

Catastrophe naturelle

Département	Communes	Phénomène naturel	Période de reconnaissance
Finistère	Briec	Inondations et coulées de boue	20 au 22 janvier 2026
	Cléder, Crozon, Lesneven, Plougoulm, Sibiril,		15 janvier 2026
	Daoulas, Tréflaouénan		15 au 16 janvier 2026
	Quimperlé		21 au 28 janvier 2026
	Tréflaouénan		21 au 22 septembre 2025

Source : [Arrêté du 13 février 2026 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#), JO du 27 février